

LETTRE OUVERTE
à madame la directrice de la coopération internationale,
SUR LE DEMENAGEMENT DE LA DCI. Nanterre le 6 mai 2019

L'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la DCI ont été sollicitées par leurs adhérents et par des personnels non affiliés (pour les officiers : **SCSI, SYNERGIE OFFICIERS** et **UNSA OFFICIERS**, pour les CEA : **ALLIANCE POLICE NATIONALE, UNITE SGP POLICE FSMI FO, UNSA POLICE** et **ALTERNATIVE POLICE**, pour les administratifs : **SMI de l'INTERCO CFDT** et **SNIPAT**).

Les personnels, actifs et administratifs, ont en effet fait part de leurs mécontentement et inquiétudes quant au projet de déménagement vers l'immeuble « Le Capitole » situé 55 Avenue des Champs Pierreux à Nanterre.

✓ **Mécontentement sur la forme.** En effet, l'information tardive du personnel n'a été effectuée officiellement que le 12 avril dernier alors même que des rumeurs circulaient depuis déjà plusieurs mois et qu'une première vague de départs vers « Le Capitole » doit avoir lieu dès le mois de juin prochain.

✓ **Mécontentement sur le fond,** malgré la réunion d'information organisée par la direction de la DCI, le 17 avril et les raisons qui y ont été évoquées, le choix de la DEPAFI de l'immeuble « Le Capitole » ne nous semble ni cohérent, ni à l'avantage des agents.

Ce déménagement suscite de nombreuses inquiétudes :

- L'allongement des trajets d'environ deux fois vingt minutes par jour pour la majorité des personnels,
- La traversée du parc et de la cité Picasso peu rassurante à la tombée de la nuit pour certains personnels,
- Le surcoût financier que pourrait représenter l'augmentation des frais de restauration sur place,
- Les charges supplémentaires et les difficultés organisationnelles que certains parents, dans l'obligation d'étendre les horaires de garde de leurs enfants le matin et le soir, se verraient imposer,
- La dégradation des conditions de travail du fait de bureaux qui pourraient être privés de lumière naturelle,
- La perte de visibilité et de représentativité de la Direction de la Coopération Internationale au regard des partenaires nationaux et internationaux due au nouveau secteur géographique,
- L'impossibilité pour certains personnels d'obtenir une mobilité rapide compte tenu du calendrier des CAP.

Nous déplorons une absence totale de concertation avec les personnels concernés alors même que le transfert de la DCI dans un immeuble éloigné, desservi par une offre de transports dégradée et d'ores et déjà saturée, aura des impacts humains et matériels, que nous ne pouvons évaluer à ce stade, faute de dialogue.

Si la décision de ce déménagement s'avérait irrévocable, les agents de la DCI et l'ensemble de leurs organisations syndicales réclameraient l'ouverture immédiate de discussions sur ces impacts, ainsi que sur les mesures d'accompagnement qui s'imposent.

L'ensemble des organisations syndicales représentatives des corps des Officiers, CEA et administratifs de la DCI restera extrêmement attentif quant à l'évolution de ce dossier et aux conditions dans lesquelles se déroulera ce déménagement.

Nous savons, madame la directrice, pouvoir compter sur vous, pour faire entendre ces légitimes revendications auprès de la DGPN et de la DEPAFI.

